FO
Confédération Générale du Travail
Force Ouvrière

Le syndicaliste FORCE OUVRIÈRE des lycées et collèges

Revue du Syndicat National FO des Lycées et Collèges
N° 378 d'octobre 2011

Décrets du 25 mai 1950 : Lille, Paris, …

La bataille est engagée

Respectez les décrets de 50 !

Aucune suppression d'heure de 1ère chaire !

Pas de travail gratuit, chaque HSA doit être payée !

Grèves, assemblées générales, tracts aux parents, explications aux élèves, pétitions, délégations,… Les enseignants de l'académie de Lille ont recours à tout l'arsenal de la mobilisation dans le but de faire reculer leur rectorat.
Les collègues ayant optenu satisfaction, le SNFOLC du lycée Mousseron de Denain et de l'académie de Lille ont publié communiqué et tract : ce qui a été gagné à Denain doit l'être partout ! A Paris, plus de 500 signatures également pour le retrait d'une circulaire rectorale : voir page 2.

Le recteur de Lille compte remarquablement … mais ne sait pas lire

Austérité oblige, Madame le Recteur ne s'embarrasse plus de la réglementation et rédige une circulaire dans laquelle elle relit les décrets de 50 à sa manière,… ce qui lui permet, en supprimant nombre de réductions de service contenues dans ces décrets, d'arranger ses comptes en supprimant 107 postes dans l'académie !

La méthode est simple :
1) confondre délibérément classe, division et section en lycée. A partir de ce postulat délibérément transformé, une heure en groupe ne compterait plus pour une heure de cours. Conséquence, deux heures d'enseignement en groupe, réforme du lycée oblige, même avec des élèves de séries différentes, ne compteraient plus que pour une heure ;
2) appliquer ensuite les majorations de service (prévues pour les classes) aux heures effectuées en groupes (notamment en langues), en accompagnement personnalisé, en TP….
3) déclarer alors que les enseignants sont en sous-service et sont redevables d'une, voire deux heures « gratuites » ;
4) monter un amalgame groupe/classe du même type pour réduire le droit à l'obtention de l'heure de première chaire (en avançant que « les heures données à deux divisions d'une même classe ou section ne comptent qu'une fois ») ; autrement dit, les heures en groupe ne compteraient qu'une fois.
A terme la réforme du lycée, et son « tronc commun » regroupant plusieurs filières (en langue vivante, en histoire-géographie et en mathématiques en première et terminale), peut sans doute permettre « légalement » de restreindre l'attribution de l'heure de première chaire. Mais ce n'est pas acceptable pour les enseignements où les séries sont distinctes.
N'en déplaise à Madame le Recteur de Lille, le SNFOLC, qui lui sait lire, rappelle simplement le texte des décrets du 25 mai 1950 qui ne considère que l'effectif par classe et lui seul :
« Les maxima de services hebdomadaires […] sont majorés d'une heure pour les professeurs et chargés d'enseignement qui enseignent dans une classe dont l'effectif est inférieur à vingt élèves ».

35 heures et non 39 !

Nous ne sommes pas des esclaves

RGPP oblige : au lycée J. Macé de Vitry, comme partout, on manque cruellement de surveillants. Le proviseur s'est avisé qu'il pouvait pallier la difficulté en imposant aux AED de passer de 35 heures hebdomadaires à 39 ! CQFD… L'annualisation lui fournissait une couverture : « la loi fixe à 1607h/an, soit 41h sur 39 semaines, l'obligation de travail des AED ». Réponse des collègues: « cette loi de 2003 est très mauvaise. FO demande son abrogation et le retour à l'ancien statut de MI-SE avec un service de 28, le droit à mutation, la garantie d'emploi jusqu'à 7 ans ».

Récit d'une victoire

Depuis 10 jours, une bataille a été engagée au lycée pour refuser l'augmentation du temps de travail des surveillants, de 35 à 39 heures hebdomadaires.

Durant 4 jours, les surveillants se sont mis en grève à 100%. Ils ont été rejoints par l'ensemble des personnels enseignants, agents, ainsi que par les élèves et les parents d'élèves.

De nombreuses délégations ont été reçues au niveau local, sans résultat.
Devant l'impasse, une centaine de personnels et d'élèves se sont rendus en délégation au rectorat ce vendredi 30 septembre où ils ont été reçus pas un inspecteur d'académie.
Ce lundi 3 octobre au matin, devant une délégation d'enseignants, surveillants, élèves, parents, la direction du lycée a fait un certain nombre d'annonces :
- Le temps de travail des surveillants est, avec l'accord du rectorat, maintenu à 35h.
- les contrats des surveillants seront donc renouvelés en prenant en compte ces dispositions.

suite en page 8

Au sommaire

Vote, mode d'emploi
Evaluation : nouvelles modalités, une bombe
Collège, la souricière
Pages 2 et 3

Les listes FO
L'enjeu décisif du CTM pour la représentativité
pour affichage
Pages 4 et 5

Annuaire syndical
Concours internes
Audience à la DGRH
Indemnité ECLAIR
Pages 6 et 7

Décrets de 50 : lettre aux collègues
6 raisons de voter FO
Page 8

Du 13 au 20 Octobre aux comités techniques, aux CAP et aux CCP

Six bonnes raisons de voter et faire voter FO

FO défend le statut des personnels, garant de l'existence de l'école de la République

Le ministre annonce son intention de revoir les décrets de 1950 des enseignants des lycées et collèges et le statut des PLP, qui définissent nos services en maxima hebdomadaires d'heures d'enseignements dans notre discipline, pour allonger notre temps de présence et introduire des missions multiples...
En votant FO vous direz que vous voulez défendre tout votre statut national, et donc les décrets du 25 mai 1950

FO dit stop à l'austérité, augmentation des salaires !

5% d'augmentation immédiate de la valeur du point d'indice pour 2011,
Rattrapage des 10% de perte depuis 2000 par l'attribution de points d'indice.
En votant FO, vous direz non au blocage des salaires, non aux primes à la tête du client, oui à l'augmentation générale des salaires.

FO s'oppose à la Révision Générale des Politiques Publiques et aux contre-réformes qui les organisent

En votant FO, vous affirmerez que les suppressions de postes (16 000 en cette rentrée, 14 000 annoncées pour 2012) et les « réformes » qui les organisent, doivent être abandonnées.

suite en page 8

A l'heure des choix

« Les vacances d'été, on peut les raccourcir, oui ou non ? »
A cette question très simple posée à B. Groison, SG de la FSU, on a eu droit à une réponse un peu plus compliquée :

« Techniquement on peut faire plein de choses, la question est de savoir pourquoi on le fait et nous, ce que nous voulons, c'est que ça réponde à mieux d'école pour assurer la réussite de tous les élèves et après on regardera ce qu'il est techniquement possible de faire. »

Conclusion : n'oubliez pas de voter lors des élections professionnelles pour un syndicat, FO, dont les deux principaux mots d'ordre sont la revalorisation salariale et la défense de nos statuts (Merci à nos camarades du SNETAA-FO à l'écoute de Soir 3 ce jour-là !).

Publication inscrite à la commission paritaire N° 1012 S 06212 - Directeur-Gérant Jacques Paris - Imprimerie R.P.N. - Paris ISSN 11424

TZR Paris : tentative rectorale contre les décrets de 50

Plus de 500 signatures pour le retrait de la circulaire

La Direction de l'Académie a adressé à tous les TZR une lettre pour leur imposer « un volume horaire calculé sur la base de 35 heures lorsqu'ils ne sont pas en responsabilité d'enseignement devant élèves, c'est-à-dire en dehors ou entre les périodes de suppléance », une « présence obligatoire dans l'établissement de rattachement afin d'y compléter votre obligation de service» et de rester « à tout moment mobilisable et disponible afin d'effectuer des remplacements hors de leur établissement et le cas échéant dans une discipline connexe ».
FO est immédiatement intervenu, notamment au CTPA du 7 septembre: Cette circulaire est inacceptable, elle remet en cause les obligations de services statutaires des enseignants TZR. Pour FO, c'est sans ambiguïté que la circulaire doit être retirée, les décrets de 1950 (et de 2000 pour les PLP) doivent être respectés. Ce que le rectorat voudrait imposer aux TZR de Paris, n'est-ce pas anticiper ce que le Ministre Chatel envisage pour tous les enseignants quand il déclare le 31 août « les missions des enseignants ont changé, les statuts et maxima de service doivent être revus» ?
Pour FO, il n'est pas question de toucher aux décrets de 1950 (2000 pour les PLP) qui sont nos garanties nationales contre la déréglementation et l'autonomie des établissements. C'est pourquoi, FO a organisé une campagne massive de signatures pour le retrait de cette circulaire annualisant le service des enseignants (plus de 500 signatures à ce jour). Le secrétaire général du SNFOLC s'est adressé au ministre pour le respect dans toute la France du statut.

Interview de René Michoulier

membre du secrétariat du SNFOLC, en charge du « dossier PLP » et membre invité du bureau du SNETAA-FO

Comment se passe ton travail syndical depuis l'entrée du SNETAA à FO ?

Très bien. Je tiens à rappeler que l'entrée du SNETAA à FO s'est fait par l'entremise de la confédération et de notre fédération. Le pari n'était pas gagné d'avance, pour la première fois, un syndicat autonome, issu du courant historique de l'ancienne FEN, rejoignait notre confédération. Mais comme nous partageons totalement, eux et nous au SNFOLC, les valeurs de force ouvrière (indépendance, reconnaissance de la Charte d'Amiens et laïcité), le travail a pu s'engager. Le conseil national de Fréjus du SNETAA a renouvelé son bureau national, avec ma candidature comme invité de cette instance.

Comment interviens-tu syndicalement ?

A partir du moment où j'ai accepté le mandat, mon intervention en toute liberté, se situe dans le cadre de la défense des LP et du statut des PLP. Cette exigence est partagée par l'ensemble des membres du BN du SNETAA-FO. Tous les dossiers sont alors discutés, par exemple, le SNETAA-FO pour le LP de Bavilliers est intervenu contre les tentatives d'annualisation et la bataille continue. Les dossiers mutations sont suivis conjointement avec succès grâce au travail des commissaires paritaires du SNETAA-FO ainsi que toutes les batailles pour le respect des statuts. C'est naturellement qu'ensemble, nous œuvrons à la préservation du statut et à la satisfaction des revendications des collègues. Pour faciliter ce travail, nous avons proposé aux instances du SNFOLC de faire en sorte que tous leurs adhérents PLP soient destinataires des publications du SNETAA-FO. Il est absolument clair que le SNETAA-FO a vocation à syndiquer l'ensemble des PLP syndiqués à Force ouvrière.

Et au SNFOLC ?

Mon mandat au secrétariat est d'aider partout à la défense des LP et des PLP donc à aider au travail commun avec le SNETAA-FO. Cela prend la forme de réunions et d'interventions communes dans les établissements, dans les sections académiques ou départementales.

Les élections ?

Nous avons la chance historique de faire de FO la première organisation syndicale dans l'enseignement professionnel. Les adhérents du SNFOLC et du SNETAA-FO vont assurer le succès de FO en concentrant tous leurs votes sur les listes du SNETAA-FO.
C'est l'affirmation que les PLP défendent leur statut, les LP, EREA et Segpa contre tous les chantres du collège unique (donc du lycée uniquec!) et à plus ou moins brève échéance, le corps unique. FO défend la spécificité de la voie professionnelle des LP et du statut des PLP, garants du caractère national des programmes et des diplômes. Comment, à FO, dans une organisation confédérée, pourrions-nous oublier que c'est là la base des conventions collectives et de tant de négociations professionnelles ?

Colloque

Force Ouvrière : un colloque pour l'école

C'est une assistance nombreuse et attentive qui s'est rendue avenue du Maine, samedi 1er Octobre, pour y assister au colloque organisé par la FNEC-FO.

Au côté de nombreux responsables de la FNEC-FP FO et de différentes organisations de la confédération, sous la présidence de JC Mailly, son secrétaire général, l'académicienne Danièle SALLENAVE, les philosophes Charles COUTEL et Henry PENA-RUIZ, la sociologue Nathalie BULLE, le Vice-Précident de l'Union des Professeurs de Spéciales Abdellah BECHATA, l'universitaire JP EXCOFFON, le journaliste PASCAL BOUCHARD, les écrivains Michel ELIARD et Michel SERAC ont développé, sur l'ensemble de la journée, des points de vue d'une grande richesse sur la situation et l'évolution du système français d'instruction publique et sur le statut de ses personnels.

Furent abordés tous les grands thèmes du débat contemporain sur l'Education, Madame SALLENAVE affirmant d'office la nécessité de transmettre un héritage, celui de la langue et de la culture en tant qu'éléments constituants de toute pensée rationnelle. Développant ou argumentant autour de ce point de vue, philosophes, sociologues, écrivains, journalistes et syndicalistes, au-delà des seuls débats sur la nature du savoir et sur la liberté pédagogique individuelle, démontrèrent, s'il en était besoin, qu'il existe une alternative aux actuelles contre réformes, et que cette dernière appelle, pour s'imposer, notre vigilance et notre détermination.

Il y a bien un COMBAT de FO pour l'Ecole, et se dernier se constitue en hommage à toutes celles et ceux qui militent pour que la jeunesse ne se voie pas sacrifiée sur les autels de la RGPP ou d'une pseudo « modernité » injuste et réactionnaire. Un beau colloque, une belle réussite ! Que toutes et tous, orateurs et spectateurs, soient remerciés pour leur participation.

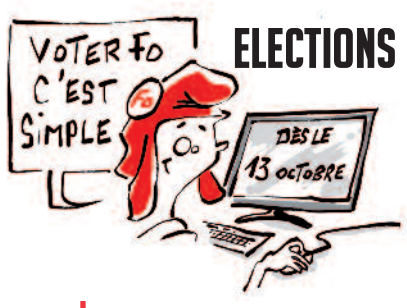

ELECTIONS PROFESSIONNELLES DU 13 AU 20 OCTOBRE 2011

Procédure de vote

► Pour voter, il me faut mon identifiant de vote (carte à gratter que j'ai récupérée dans mon établissement) et mon mot de passe (ci-dessous)

1 mon mot de passe — du 22 sept. au 20 octobre

► Je me connecte sur
http://www.education.gouv.fr/electionspro2011

► Dans la rubrique ***"obtenir mon mot de passe"*** (lien direct : ***https://www.emargement.elections.education.gouv.fr/portail/motdepasse.html***) je saisis mon **NUMEN** et mon **identifiant de vote** ainsi que les **6e et 7e caractères de mon numéro de sécurité sociale** (département de naissance).

2 je vote — du 13 au 20 octobre

► Je me connecte de nouveau sur
http://www.education.gouv.fr/electionspro2011

► Dans la rubrique ***"je vote"*** je saisis mon **identifiant de vote** et **mon mot de passe.**

► **Pour voter FO**
le plus généralement, selon ma situation, **4 clics** :
CTM (qui détermine la représentativité) et CTA, CAPN, CAPA, CAPD ou CCP

Où voter ?

► Dans les RDV de vote FO (se renseigner auprès du syndicat départemental)

► Chez moi (tester la configuration de mon ordinateur à partir du site du ministère)

► Dans les Kiosques de vote dans les établissements, IA et rectorats les 14, 18 et 20 octobre

Evaluation des enseignants, la forfaiture

RETRAIT !

Le ministère de l'Education nationale est en train de boucler son projet de refonte de l'évaluation des enseignants. Des annonces seront faites après les élections professionnelles. C'est ce qui a été confirmé à la FNEC FP FO lors d'une audience à la DGRH le 19 septembre 2011. La DGRH en a d'ailleurs indiqué les grandes lignes : « Nous allons nous inspirer du dispositif actuel, garder l'inspection mais la faire évoluer. Nous envisageons une auto-évaluation validée par les inspecteurs puis un entretien portant sur 4 critères : faire progresser les élèves, faire progresser la discipline, faire progresser les projets, faire progresser le climat de la classe. Nous allons garder la promotion à l'ancienneté ; le choix et le grand choix seront remplacés par des réductions d'ancienneté sur proposition du chef d'établissement ou de l'IEN sur la base des 4 critères ».
Le projet ministériel est clairement de remplacer la notation annuelle chiffrée par l'évaluation sous la responsabilité du chef d'établissement. Il s'inscrit dans le cadre du décret fonction publique de juillet 2010 qui annonce la suppression de la notation des fonctionnaires à partir de 2012 et qui selon le ministère « doit permettre un changement de mentalité pour permettre un diagnostic partagé entre l'évalué et l'évaluateur ». Ce serait une modification fondamentale des relations entre les enseignants et leur hiérarchie ouvrant la voie à toutes les pressions entre le supérieur hiérarchique direct et l'agent dans une relation individualisée et interdisant toute possibilité de recours. Ce principe d'autoévaluation, ou plus exactement d'autocritique, deviendrait la règle avec comme seul critère les résultats du projet d'établissement et non plus les missions découlant du statut national. Toutes les garanties statutaires seraient pulvérisées : recrutement sur profil par les chefs d'établissement en lieu et place du système de mutations garanties par le statut, promotions au mérite, signature d'une lettre individuelle de mission par l'enseignant. C'est la remise en cause de « la neutralité et l'indépendance des fonctionnaires dans l'exercice de leurs missions », un des principes fondamentaux du statut de la fonction publique.
Rappelons que le même processus enclenché à la Poste et à France Télécom a accompagné la privatisation avec des conséquences dramatiques pour les salariés. Ceux de l'EN, déjà confrontés au mælström des contre-réformes, n'ont pas besoin de ce mauvais coup, à la fois dans la logique que tous les autres mais pire encore.
RETRAIT !

Voir le communiqué de la FNEC-FP FO du 5 octobre sur notre site

DHG à géométrie variable

Aux revendications des personnels, l'administration, prenant appui sur la démagogie déployée de partout sur les nécessaires « priorités » aux « plus démunis », oppose régulièrement la discrimination positive. A l'arrivée, l'accentuation des inégalités et la négation des principes républicains de l'Ecole publique. Extrait de la revue du SNPDEN de septembre 2011

« Lors de la publication de l'enquête sur les « 30 ministères », certains se sont émus de découvrir que les académies ne respectaient que très approximativement les horaires nationaux dans l'attribution des moyens. Ils vont pouvoir à nouveau s'émouvoir quand ils vont découvrir que 12 % des établissements disent ne plus pouvoir respecter les horaires nationaux et 13,3 % avoir l'intention de se servir de ce « levier ».

Ne pas respecter les horaires nationaux est un « levier » très contextualisé. Il est moins utilisé par les LEGT (3,6 %) ou les établissements de centre-ville (8,6 %) alors qu'il l'est de façon très significative dans les établissements en zone rurale (18,6 %) ou en LP (22 %).

Il y a des aspects techniques qui expliquent en partie cette disparité qui se répartit en auréoles autour des lieux de pouvoir : 8,6 % en centre-ville, 10,7 % en périphérie, 13,9 % dans les autres agglomérations, 18,1 % en zone rurale…
En revanche, sociologiquement, ce sont les établissements "un peu défavorisés" ou "moyens" qui l'utilisent le plus (14 % environ) alors que les "défavorisés" ou les "favorisés" l'utilisent un peu moins (11 %) sans qu'une corrélation puisse être faite entre la composition sociologique d'un établissement et le respect des horaires nationaux (comme on serait tenté de le faire). "

Collège

la modération de Monsieur Chatel n'est qu'apparence

La souricière

En tapinois, le Ministère l'Education prépare "l'Ecole du Socle". Il suffit de lire le BO du 1er Septembre consacré aux classes de collège pour s'en persuader. Les principes généraux établissant la continuité des enseignements de l'école primaire à la troisième, le **"livret personnalisé de compétences"** et le dispositif d'accompagnement personnalisé ne laissent aucun doute à ce sujet. "Tous les professeurs" étant invités à s'y "impliquer", on ne doute pas que les projets d'établissement se verront assigner pour charge d'inscrire les collègues dans une logique purement technocratique d'évaluation ("Palier 1 , palier 2" etc...) qui sacrifiera leur liberté pédagogique individuelle et permettra d'affirmer que "le niveau monte", grâce aux manipulations statisticiennes et administratives.

Dans le même temps, le création de "commissions de liaison" CM2/sixième prévoit la participation des professeurs principaux de sixième, ainsi que ceux de mathématiques et de français, ainsi que la mise en place de "modules de remise à niveau", qui devront "favoriser le travail en commun des enseignants". Conséquence : un surcroît notable de réunionite sans compensation financière puisque ces tâches relèveront, par définition, des parts modulables et fixes de l'ISO...

L' **"accompagnement personnalisé"**, s'appuiera sur "des activités comportant un travail sur les compétences de base" - (exit, donc, les connaissances disciplinaires)- et des "travaux interdisciplinaires". Bien entendu, le texte officiel n'oublie pas de mentionner que le travail fera largement appel aux technologies de l'Information et de la Communication (TICE) pour permettre aux élèves de "se doter de méthodes".
Bref, on continue d' "apprendre à apprendre", partant du principe universel que toute forme de retard scolaire n'est dû qu'à un défaut de méthode de l'élève et du professeur.

Pour faire bonne mesure, les circulaires n'oublient pas la mise en place des **nouveaux dispositifs d'alternance**, qui mettent sur le même plan le lycée professionnel et agricole, les SEGPA, les CFA et les entreprises. il est parfaitement clair que, sous couvert d'individualiser les parcours et de moderniser le collège, le gouvernement entend externaliser progressivement le traitement des élèves en difficulté vers l'enseignement privé ou l'entreprise.
Ces dispositions constituent, pour les professeurs comme pour les élèves, une véritable souricière : une fois mises en place elles transformeront radicalement le premier degré de l'enseignement secondaire et le dénatureront sans retour possible. La modération de Monsieur CHATEL n'est qu'apparence !

Éditorial

Par
Jacques Paris
secrétaire général

Élections professionnelles

FO le vote utile !

Le syndicat du statut

Notre statut national de fonctionnaire d'État est en ligne de mire. Les projets, désormais connus de mise en place d'un système d'évaluation pour la rentrée 2012, déboucheraient un bouleversement complet avec à la clé le stress, la culpabilisation et … l'arbitraire en matière de carrière. (lire dans ce journal, en particulier cette même page).
Des projets sont avancés pour aboutir à une refonte des obligations de service et des missions des enseignants d'ici fin 2012: les décrets de 50 sont les ennemis désignés.
Le droit à mutation est sur la sellette: il serait remplacé par un entretien d'embauche mené par le chef d'établissement qui choisirait les « profils » adaptés au « projet », chaque «établissement ayant son « caractère propre », sur le modèle du privé. C'est en cours de mise en place dans les établissements ECLAIR.
Le statut, voilà l'obstacle désigné. S'il n'existait pas, il y a longtemps qu'il ne resterait plus grand chose de l'école de la République.... et c'est bien pour cela qu'il est à nouveau aussi menacé, à l'heure où les services publics sont sacrifiés sur l'autel de la réduction de la dette.
Le « un sur deux » (non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant en retraite) ne peut « aller beaucoup plus loin sans réforme structurelles » selon un journaliste. L'analyse est pertinente*.
Le projet de budget 2012, budget d'austérité destiné à rassurer les banques, et autres agences de notation, et ses 14000 suppressions de postes va dans ce sens.
Les « leviers » à actionner selon le ministère sont la taille des classes, les postes en RASED, les enseignants en surnombre dans le premier degré, la mise en place de réseaux pour fermer les établissements trop petits, les décharges de service (les décrets de 50...), la scolarisation des enfants de deux ans...
Au delà il s'agit de « dénationaliser » l'école , de revenir sur le principe selon lequel « l'organisation de l'enseignement public et laïque à tous les degrés est un devoir de l'État »** pour imposer l'autonomie partout. C'est ainsi que les normes réglementaires qui existent en termes d'horaires devraient être balayées, le baccalauréat devrait passer en contrôle continu, les horaires être amputés (les élèves français ont 2000h de plus dans leur scolarité que ceux de Finlande selon le ministre), la refonte des rythmes scolaires donner lieu à un éclatement de tout calendrier national et à une confusion entre scolaire et périscolaire.
Toutes ces « réformes » sont l'emballage de l'austérité, qu'elle soit de droite, de gauche ou syndicale et que nous combattons avec la confédération FO.
Mais la première des « réformes structurelles » c'est la casse du statut national...
Nous nous opposons sans ambiguïté à la thèse selon laquelle la « rigidité du statut » est « responsable de l'échec scolaire ». Au contraire, il est une garantie non seulement de neutralité et de laïcité, mais aussi d'égalité de droit des citoyens. Le fait que le statut particulier des enseignants définit leur mission en horaires hebdomadaires d'enseignement est indissolublement lié à la transmission des connaissances, qui est la mission de l'école.
L'atteinte aux décrets de 50 dans l'académie de Lille rencontre une vive résistance des collègues et nous n'y sommes pas étrangers.
Dans l'immédiat nous vous invitons à voter et à faire voter FO aux élections professionnelles pour donner force et représentativité à nos revendications et à la défense de notre statut national!

**Tabous et talents des enseignants, Les Echos 28 septembre*
***Préambule de la Constitution de 1946, toujours en vigueur*

Site Internet du SNFOLC

www.fo-snfolc.fr

LES LISTES FO

CAPN PROFESSEURS AGRÉGÉS

Hors classe : 2 titulaires, 2 premiers suppléants, 2 seconds suppléants

1- M. DEGORCE Eric / Mathématiques,
Lycée Jean Macé, Vitry Sur Seine (94)

2- Mme FRANTZ Evelyne / Allemand
Lycée Balzac, Paris (75)

3- Mme HONORE Elise / Anglais
Université Paris 5, Malakoff (92)

4- M. CARSIN Didier / Philosophie
Lycée Claude Monet, Le Havre (76)

5- Mme PHILIP Nathalie / Physique Appliquée
Lycée J. de La Morandière, Granville (50)

6- M. PARIS Jacques / Mathématiques
Lycée G. Clémenceau, Nantes (44)

Classe normale : 8 titulaires, 8 premiers suppléants, 8 seconds suppléants

1- M. DANTHON Olivier / Mathématiques
Lycée Pierre Brossolette, Villeurbanne (69)

2- Mme MATHE Hélène / Lettres Modernes
Lycée Hugues Capet, Senlis (60)

3- Mme KUNTZ Nicole / Lettres Classiques
Lycée Albert Triboulet, Romans sur Isère (26)

4- M. AUTELIN Olivier / Lettres Classiques
Collège Le Ried, Bischheim (67)

5- M. BOUCHARD Nicolas / Philosophie
ZR Lille Roubaix Tourcoing, lycée Queneau, Villeneuve d'Asq (59)

6- Mme BELOUAZZA Rachida / Mathématiques
Lycée Pierre d'Aragon, Muret (31)

7- M. HIRTH Sébastien / Sciences Physiques
Lycée Jean Rostand, Strasbourg (67)

8- M. INGUERE Christian / Génie Mécanique
IUT, Le Mans (72)

9- M. CARRION Laurent / Mathématiques
Lycée Jacques De Vaucanson, Tours (37)

10- Mme VINCENT Béatrice / Histoire Géographie
Lycée E. Herriot, Voiron (38)

11- M. TROUGNOU Michel / Lettres Classiques
Collège du jardin des plantes, Poitiers (86)

12- Mme KOTCHEFF Irène / Lettres Classiques
Collège J. J. Rousseau, Le Pré St Gervais (93)

13- M. MAZOYER Christian / Génie électrique
Lycée Gustave Eiffel, Dijon (21)

14- Mme MOATTI GORNET Danièle / H. G.
Lycée Simone Weil, Paris (75)

15- M. MORENO Patrick / Anglais
Lycée Jean Perrin, Marseille (13)

16- Mme MICHEL Suzy / Allemand
Université de Strasbourg, Strasbourg (67)

17- M. LAUGIER Marc / Mathématiques
Collège Saint Cyr Sur Mer, Saint Cyr sur Mer (83)

18- Mme BOUTON Pascale / EPS
Ecole Nationale de Voile, Saint Pierre Quiberon (56)

19- Mme MARCHAL Marie-Anne / Lettres Modernes
Collège Jules Ferry, Narbonne (11)

20- M. GRIFFITHS Philippe / Mathématiques
Lycée A. De Tocqueville, Grasse (06)

21- M. BORNER Michel / Histoire Géographie
Lycée Jean-Victor Poncelet, St Avold (57)

22- M. LOUVEAU Jean-François / Lettres Classiques
Lycée Yourcenar, Le Mans (72)

23- Mme CHOROWICZ Sylvie / SVT
Lycée Jean Monnet, Crépy en Valois (60)

24- M. THOUROUDE Joachim / Histoire Géographie
Lycée Louis Jouvet, Taverny (95)

CAPN PROFESSEURS CERTIFIÉS

Hors Classe : 3 titulaires, 3 premiers suppléants, 3 seconds suppléants

1- M. FUSY Patrick / SVT
Collège René Cassin, Guénange (57)

2- M. GIRONDIN Christian / Génie mécanique
Lycée Jean Macé, Vitry sur Seine (94)

3- Mme TALON Brigitte / Mathématiques
Collège Maurice Ravel, Paris (75)

4- Mme DAMIEN Martine / Mathématiques
Lycée Léon Blum, Créteil (94)

5- Mme HERBIN Anne / Histoire Géographie
Collège Monge, Beaune (21)

6- M. RETY Bernard / Génie Civil
IUT de Rennes, Rennes (35)

7- M. GOURVITCH Hervé / Lettres Modernes
Lycée Marc Bloch, Bischheim (67)

8- M. DERIVIERE Alain / Mathématiques
Lpo Louis Jouvet, Taverny (95)

9- Mme PASCHIERO Bernadette / Anglais
Lycée Jean Lurçat, Perpignan (66)

Classe Normale : 16 titulaires, 16 premiers suppléants, 16 seconds suppléants

1- Mme MASINO Corinne / Arts Plastiques
Collège Nelson Mandela, Le Blanc Mesnil (93)

2- M. CHOTIA Ibrahim / Mathématiques
Lycée Leconte De Lisle, St Denis (974)

3- Mme STOFFEL Marie Catherine / Lettres Modernes
Collège Camille Claudel, Paris (75)

4- Mme CAS Christine / Lettres Modernes
Collège Delaunay, Paris (75)

5- Mme CHICHEREAU / SVT
Agnès, Collège Lafayette / Le Puy en Velay (43)

6- M. DOSDAT Yves / Mathématiques,
Collège Jean Zay, Sotteville Les Rouen (76)

7- M. LERESTIF Fabrice / Histoire Géographie
Collège Vautier, Rennes (35)

8- M. GAVRILOVIC Jean Pierre / Génie mécanique
Lycée Jean Rostand, Strasbourg (67)

9- Mme CHENAVAL Céline / Lettres Modernes
Lycée Camille Claudel, Blain (44)

10- M.BERNARDO DOS SANTOS Christophe / H. G.
Christophe, Collège Louis Armand, Marseille (13)

11- M. PEROU Jean Claude / Physique
Lycée Aliénor d'Aquitaine, Poitiers (86)

12- M. LORENZO Fernando / Espagnol
Lycée Gay Lussac, Chauny (02)

(...)

CAPN PROFESSEURS DE CHAIRES SUPERIEURES

4 titulaires, 4 premiers suppléants

1- M. BERVAS Alban / Histoire géographie
Lycée Pierre Corneille, Rouen (76)

2- M. FRANTZ Jean-Pierre / Allemand
Lycée Fénelon, Paris (75)

3- Mme LACOURBAS Brigitte / Sciences physiques
Lycée Malherbe, Caen (14)

4- Mme PALEVODY Maryse / Lettres classiques
Lycée St Sernin, Toulouse (31)

5- Mme CARREZ Maryline / Génie mécanique
Lycée Jules Haag, Besançon (25)

6- M. POUYMAYOU Michel / Mécanique
Lycée Henri Loritz, Nancy (54)

7- Mme ASTRUP Anne Sophie / Allemand
Lycée Camille Guérin, Poitiers (86)

8- M. CARSIN Emmanuel / Philosophie
Lycée de Kerichen, Brest (29)

assurer la représentativité de FO au CTM

(comité technique ministériel)

voilà l'objectif central !

CTM COMITÉ TECHNIQUE MINISTÉRIEL

15 titulaires, 15 suppléants

1-M. PARIS Jacques / agrégé
Lycée Clémenceau-Nantes-44

2-M. LAGE Christian / PLP
SEP Maryse Bastié-Limoges-87

3-M. TRICHARD Norbert / PE,
SEGPA du Collège le Luzard-Noisiel-77

4-Mme BOURATCHIK Edith / CPE
Collège Jacques Prévert-Paris-75

5-M. LAMA Cyrille / SAENES
Rectorat-Grenoble-38

6- Mme DELARUE Catherine / PE
Ecole élémentaire Emile Zola-Les Mureaux-78

7- Mme HUGONNOT Marie Josephe / PLP
LP Jules Ferry-Delle-90

8-Mme D'Aure Brigitte / SAENES
DRJSCS-Clermont Ferrand-63

9-M. HERBIN Gilles / PE
Ecole élémentaire-St Julien-21

10-M. DECOKER Christophe / médecin
Inspection Académique-Lille-59

11- M. KARRAMKAN Elin / PLP
LP Ducharm-St Claude-972

12-M. CHARLOT Gilles / PLP
SEGPA du Collège-Rimogne-08

13-Mme FASSIE Chantal / PE
Ecole élémentaire Marcel Ripert-Monteux-84

14-M. DELTEIL Eric / DCIO
CIO-Orthez-64

15-Mme GADIR Latifa / ATRF
Lycée Arago-Paris-75

16-M. FUSY Patrick / certifié
Collège René Cassin-Guénange-57

17-M. COMPAIN Pierre / P.EPS
Lycée Polyvalent Galilée-Gennevilliers-92

18-Mme THIEBAULT Elisabeth / ANT AED
LP Jean Macé-Vitry-94

19-M. KUNTZ Bernard / agrégé
Collège Le Savouret-St Marcellin-38

20-Mme MANE Roselyne / ADJENES
Ministère de l'Education Nationale-Paris-75

21-Mme NOBLET Isabelle / ANT-EVS
Ecole Elémentaire-Treffrin-22

22- M. MANO Philippe / PE
ZIL Ecole élémentaire Abatilles-Arcachon-33

23-Mme NIVIERE Valérie / personnel de direction
Lycée Alexis de Tocqueville-Grasse-06

24-M. THONNAT Guy / PE
ZIL Ecole élémentaire-Brioude-43

25-M. TELLO Francisco / PLP
SEP Lycée Mermoz-Montpellier-34

26-M. DEVAUX Paul / ANT enseignant
LP Flora Tristan-Lillers-62

27-Mme HOERTZ Christel / PE
Ecole maternelle Jean Fischart-Strasbourg-67

28-M. HASSAN Henry / certifié
Lycée René Descartes-St Genis Laval-69

29-M. CANDELIER Rémi / PE
Ecole élémentaire du Port-Fécamp-76

30-Mme PEIGNE Marie Françoise / assistante sociale
Inspection Académique-Auch-32

TOUTES LES CATÉGORIES DE PERSONNELS POURRONT VOTER FO AU NIVEAU NATIONAL,

Pas une voix ne doit manquer pour les listes FO au CTM et aux CTA, de manière à mettre en échec les tenants de la nouvelle loi sur la représentativité dans la Fonction publique qui vise à éliminer FO des instances officielles. Cette loi découle des accords de Bercy signés par FSU, CGT, CFDT, UNSA, SUD.

FO, la voix de l'indépendance

Contre toutes les tentatives d'imposer un syndicalisme officiel et de faire taire FO, il faut voter et faire voter pour les listes FO dès le 13 octobre (et jusqu'au 20). FO sera présente dans l'élection des CT (comités techniques) de chacune des 32 académies. 149 listes de candidats du SNFOLC se présentent aux suffrages des personnels pour le renouvellement des CAP académiques des certifiés, agrégés, P-EPS, PEGC, CPE et COP. Les PLP pourront voter pour les listes du SNETAA-FO. Toutes les catégories de personnels enseignants, de surveillance et administratifs non-titulaires seront bien entendu en mesure de voter pour les listes FO aux CCP. Les personnels de laboratoire, après leur transfert aux ITRF, voteront pour des listes constituées, tant au plan national qu'académique, pour des listes constituées par les syndicats des lycées et collèges, du supérieur et des administratifs.

CAPN PROFESSEURS D'EPS ET CHARGÉS D'ENSEIGNEMENT D'EPS

Hors Classe P.EPS, Classe Exceptionnelle CE EPS : 2 titulaires, 2 premiers suppléants, 2 seconds suppléants

1- M. BOCQUEL Frédéric
Collège Maryse Bastié, Ingrandes (49)

2- M. MAYJONADE Stéphane
Collège Henri IV, Nay (64)

3- M. LE BOSSENEC Patrick
Lycée Claude Monet, Le Havre (76)

4- M. TREGUER Françis
Lycée les Pierres VivesCarrières sur Seine (78)

5- M. BOURY Guy
Collège Henri Wallon, Créteil (94)

6- M. GASTON Jean-Paul
Lycée Chaplin-Becquerel, Decines Charpieu (69)

Classe Normale P.EPS et CE EPS, Hors Classe CE EPS : 5 titulaires, 5 premiers suppléants, 5 seconds suppléants

1- Mme DAOUDAL Catherine
Lycée Jeanne d'Arc, Clermont-Ferrand (63)

2- M. DESPLANCHES François
Collège St Exupéry, Contres (41)

3- Mme HENRION Laurence
Collège du Justemont, Vitry sur Orne (57)

4- M. BURBAN Nicolas
Collège Plaisance, Créteil (94)

5- M. DELUGEAU Guy
Collège le Berange, Baillargues (34)

6- M. FOUCHER Jérôme
Lycée Rimbaud, Ribecourt (60)

7- M. MENAGER Pierre
Lycée Lamartine, Paris (75)

8- Mme VIEUXMAIRE Isabelle
Collège Emile Gallé, Essey les Nancy (54)

9- Mme BOUVIER Nathalie
Lycée Professionnel Alexandre Dumas, Cavaillon (84)

10- Mme CHAUVIERE Aline
Collège Paul Bert, Evreux (27)

11- Mme KOPP Audrey
Collège Sébastien Brant, Eschau (67)

12- Mme GILLET Sophie
Lycée Guist'hau, Nantes (44)

13- M. CRUNCHANT Eric
Lycée Héré, Laxou (54)

14- M. COMPAIN Pierre
Lycée Galilée, Gennevilliers (92)

15- Mme ANTOINE Anne Laure
Lycée polyvalent Camille Claudel, Vauréal (95)

CAPN DIRECTEURS DE CIO ET COP

Directeurs de CIO : 2 titulaires, 2 suppléants

1- M.DELTEIL Eric / CIO,
Orthez (64)

2- Mme PARIS-SOROKINE Michèle / CIO
Flers (61)

3- Mme THIVILLIER Françoise / CIO
Paris (75)

4- Mme HOUZELLE Annick / CIO
Villeneuve sur Lot (47)

Conseillers d'Orientation-Psychologues : 3 titulaires, 3 suppléants

1- M. DEVOS Laurent / CIO
Armentières (59)

2- Mme BLOT Catherine / CIO
Caen (14)

3- M. STEIN Jean-Louis / CIO
Metz (57)

4- Mme DAGORT Hélène / CIO
Villeneuve-Saint-Georges (94)

5- M. SOULIER Pierre / CIO
Roubaix (59)

CAPN CPE

Hors Classe : 1 titulaires, 1 premier suppléant, 1 second suppléant

1- Mme BOURATCHIK Edith
Collège Jacques Prévert, Paris (75)

2- M. GHIRONI Jacques
Lycée Jules Guesde, Montpellier (34)

3- Mme CATTAGNI Marie
Collège Paul Bert, Auxerre (89)

Classe Normale : 7 titulaires, 7 premiers suppléants, 7 seconds suppléants

1- M. YVER Jérôme
Lycée Val de SeineLe Grand Quevilly (76)

2- Mme DELAVENNE Patricia
Lycée Paul Valéry, Paris (75)

3- M. CHIBANE Samir
Lycée Polyvalent Saint Exupéry, Blagnac (31)

4- M. SCHILLINGER Luc
Lycée Jean Monnet, Strasbourg (67)

5- Mme BEN MOHAMED Myriam
Collège Auguste Renoir, Limoges (87)

6- Mme QUAGLIATI Linda
Collège A. et J. Olibo, St Cyprien (66)

7- M. KLEIN Christian
Lycée Henri Nominé, Sarreguemines (57)

8- Mme STEPANCZAC Marie-Cécile
Lycée Charles Beaudelaire, Meaux (77)

9- M. AUZOLLE Jean-Pierre
Lycée professionnel Auguste Escoffier, Eragny (95)

10- M. CHARLES Romain
Collège Marie Noël, Joigny (89)

11- Mme ROBERT Pascale
ZR centre , collège Gérard Philippe, Avignon (84)

12- M. BENSEDIRA Halim
Collège François Truffaut, Hautepierre (67)

13- Mme HERVIEU Stéphanie
Lycée Jehan Ango, Dieppe (76)

14- Mme MAGGIORINO Emmanuelle
Collège Jacqueline Auriol, Boulogne Billancourt (92)

15- Mme BOURDIN Frédérique
ZR Ain Sud ,Collège du Bugey, Belley (01)

16- Mme KRIEF Chantal
Collège Albert Cron, Le Kremlin Bicêtre (94)

17- M. AGUSTIN David
ZR Lons Le Saunier St Claude, Lycée P. E. Victor, Champagnole (39)

18- Mme DUHEM Agnès
Collège Gambetta, Paris (75)

19- Mme CARRUELLE Isabelle
Collège Zéphir, Cayenne (973)

20- Mme DESPLANCHES Nathalie
Collège Augustin Thierry, Blois (41)

21- M. CASTEL
Renaud, Collège Jean-Louis Trintignan, Uzes (30)

CAPN PLP

Hors Classe

1- Mme HUGONNOT Marie-Joseph
Biotechnologie Santé Environnement
LP Jules Ferry, Delle (90)

1- M. TELLO Francisco / Lettres-Histoire
SEP Lycée J. Mermoz , Montpellier (34)

2- Mme TEXIER Sophie
Biotechnologie Santé Environnement
EPLEA Kioto, Poitier (86)

4- **Mme PROU Martine** / Lettres Histoire
LP Ferdinand Buisson, Ermont (95)

5- Mme BENHASSEN-VIONNET Patricia
Maths Sciences Physiques
SEP Vauban, Auxerre (89)

6- M. MERIC Patrice
Génie Electrique Electrotechnique
LP Albert Londres, Cusset (03)

Classe Normale

1- Mlle AZAIS Catherine / Maths Sciences Physiques
LP Joliot Curie, Oignies (62)

2- M. MOUCHET Eric / Maths Sciences Physiques
LPIH Jean Monnet, Libourne (33)

3- Mme ARMENTANO-CAPLIEZ Florence
Esthétique Cosmétique
LP Magnan, Nice (06)

4- M. GORCZYCA Gérard / Maths Sciences Physiques
LP H. Bardot, Pont à Mousson (54)

5- Mlle WENDLING Muriel / Lettres-Histoire
LP Couffignal, Strasbourg (67)

6- M. TOURNIER Nicolas
Génie Mécanique Construction
ZR 31 - LP Bourdelle, Montauban (82)

7- Mme TARTARE Esther / Maths Sciences Physiques
LP Scamaroni Bastia (720)

8- M. CHAINIEWSKI Daniel
Génie Mécanique Maintenance des Systèmes Automatisés
ZR 88 –LP Baumont, St Die (88)

9- M. MENDEZ Stéphane / Maths Sciences Physiques
LP Colbert, Le Petit Quevilly (76)

10- Mlle PISSER Suzelle / Lettres-Histoire
LP de Chablais Thonon les Bains (74)

11- M. PINNA Walter
Aide Technique Chef de Travaux
LP Moulin Fondu Noisy le Sec (93)

12- Mlle ROGER Véronique / Horticulture
SEGPA Collège M. Grillard, Bricquebec (50)

13- M. D'ANNA Sauveur / Maths Sciences Physiques
LP C. Jullian, Marseille (13)

14- Mme ALEXANDRE Marjorie / Lettres-Anglais
LP de l'Acheuléen, Amien (80)

15- M. HELAN Eric
Génie Maintenance véhicules auto.
SEP route du Spring St Martin (971)

16- Mlle VIVIER Danièle / Chef de travaux
tech . ind. Equipement et service des collectivités
LP des métiers Le Chareau, Sedan (80)

17- M. ROSIER Olivier / Lettres-Histoire
SEP du LPO Renaudeau Cholet (49)

18- Mme CARROUEE Martine / Lettres-Anglais
LP Jacques Monod, Paris V (75)

19- M. MASSOUF Anthony
Construction réparation en carrosserie
SEP Quartier Thorailles, Rivière Salée (972)

20- M. MICHOULIER René / Lettres-Histoire
LP Jouffroy d'Abbans Baume les Dames (25)

21- Mme ELLACOTT Haretaua / Lettres-Histoire
LPO Taiarapu Nui, Tahiti (984)

22- M. DENEUVE Alain
Génie Electrique Electrotechnique
SEP G. Brassens, Rive de Gier (42)

23- Mme AUBRY Isabelle / Maths Sciences Physiques
LP Edouard Vaillant, St Junien (87)

24- M. GUILHEM Jean-Louis
Comptabilité Bureautique
LP P. Attiti, Nouméa (983)

VOTEZ ELECTIONS PROFESSIONNELLES VOTEZ
FNEC-FP FO
DU 13 AU 20 OCTOBRE

Mutations inter-académiques
Du 17 novembre au 6 décembre

D'après le calendrier présenté par le ministère, le serveur (SIAM) pour la saisie des vœux à la phase inter du mouvement sera ouvert du 17 novembre au 6 décembre 2011. Le BO spécial Mutations paraît début novembre, il concerne tous les stagiaires, les personnels qui souhaitent changer d'académie, réintégrer une académie suite à un détachement ou demander un poste spécifique national (CPGE, BTS…). Le prochain numéro de notre journal comprendra, en supplément, un cahier spécial mut inter, les informations seront également mises en ligne sur notre site. Les sections départementales et académiques du SNFOLC sont à votre disposition pour vous aider à formuler vos vœux, à calculer de votre barème et à entreprendre vos démarches auprès des services rectoraux. Ne restez pas isolé(e) !

Mutations intra : de l'utilité de FO
Un exemple, Besançon

L'effet des contre-réformes dans l'académie de Besançon, « petite » académie d'environ 7 000 enseignants, est des plus visibles : application de la RGPP et son cortège de suppressions de postes (177 pour le secondaire dans l'académie, dont 122 en lycée professionnel) avec une augmentation du nombre d'élèves dans les classes (28 à 30 élèves par classe en collège, 36,38 ou 39 élèves dans de nombreux lycées), **94 postes bloqués pour l'accueil de collègues stagiaires…**

Conséquence directe pour le mouvement intra : les possibilités de mutation sur poste fixe se réduisent, particulièrement sur poste fixe statutaire dans un seul établissement. Des ZR sont fermées dans certaines disciplines ! Il est même arrivé qu'il n'y ait aucun mouvement ! Réforme des filières STL et STI2D oblige, les collègues de génie mécanique ont été quasiment interdits de mouvement ! Enfin, l'expérimentation du dispositif ECLAIR voit, sur Besançon notamment, les barres d'entrée augmenter, les postes des établissements labellisés étant graduellement retirés du mouvement.

Le travail de FO
Les chiffres sont sans appel: 1500 demandes tous corps confondus (en baisse) et 1004 pour les certifiés et agrégés (contre 1400 l'an passé) ; 61 modifications ; 494 TZR dont 305 auront une affectation à l'année. Nous avons obtenu de faire reculer le rectorat qui voulait changer les zones d'affection des TZR en passant de six à une ! Plus que jamais, le travail en amont du mouvement a primé : information, contact dans les établissements, permanences mutations… Le nombre de dossiers suivis pour le mouvement augmenté de 50 %! Même chose pour la phase d'ajustement ! Nous avons, pour cette dernière phase, gagné sur la quasi-totalité des dossiers ! Aucun collègue suivi en amont du mouvement n'est passé en extension !

Concours internes 2012

L'inscription aux concours internes 2012 et COP a débuté le jeudi 15 septembre et se terminera le jeudi 27 octobre 2011 (avant 17h, heure de Paris).
Elle se fait sur internet : **http://www.education.gouv.fr/siac2**

Imprimez l'écran de validation de votre inscription : le numéro d'inscription vous sera demandé pour consulter ou modifier votre dossier si nécessaire. En cas d'impossibilité d'accéder à internet, un dossier imprimé est à demander par écrit, en recommandé simple aux services académiques.

Attention : introduction à compter de la session 2012 d'une nouvelle épreuve (sur dossier) d'admissibilité : RAEP (épreuve de Reconnaissance des Acquis et de l'Expérience Professionnelle).

Reclassement des enseignants
Certaines vacations peuvent être prises en compte

Une note interne du ministère aux recteurs du 12 novembre 2004 prévoit la prise en compte, pour le reclassement, des vacations effectuées antérieurement à leur recrutement. Il s'agit des vacations répondant à un « besoin durable et continu ». Concrètement, le remplacement d'un enseignant absent dans le cadre d'une vacation de 200 heures (ce qui correspond à environ 11 semaines) sera pris en compte pour le reclassement mais pas celui d'un enseignant absent pour 3 semaines, ni une succession de remplacements de plusieurs enseignants absents chacun pour une semaine (services discontinus de vacataire).
L'ancienneté de service d'un enseignant vacataire est calculée en multipliant le nombre d'heures effectuées par le coefficient 360/648. Cette ancienneté est alors retenue pour moitié en application de l'article 11-5 du décret de 1951.
La règle du butoir s'applique pour les "vacations" car elles sont assimilées à des services de contractuel de catégorie A. Compte tenu du taux horaire actuel d'une vacation l'indice de comparaison pour l'application de la règle est l'indice brut 469 (celui afférent au 3°échelon de classe normale des certifiés). En cas de difficulté dans la prise en compte des services de vacataire contactez le syndicat.

ECLAIR
le ministre décrète une prime à la casse du statut

Le décret n° 2011-1101 du 12 septembre 2011 et l'arrêté du 12 septembre 2011 instituent une « nouvelle indemnité spécifique » pour les personnels des établissements du programme ECLAIR. Elle en dit long sur les intentions du ministre. Car malgré ses déclarations officielles, Luc Chatel attaque frontalement le statut des enseignants.

Cette indemnité spécifique comporte une part fixe (1156 € sur l'année) et une part modulable. Tous les personnels en ECLAIR perçoivent la part fixe, mais la part modulable récompense les personnels engagés dans les " projets ", "activités " et " missions " qui entrent dans le programme ECLAIR. Elle est individuelle car « subordonnée à l'exercice effectif des fonctions y ouvrant droit. ». Pour les établissements ZEP devenus ECLAIR, elle remplace l'ISS-ZEP (indexée sur le point d'indice). Elle n'est pas cumulable avec la NBI attribuée dans le cadre de la politique de la ville. Celle-ci représentait 30 points d'indice. Elle n'est pas non plus cumulable avec l'IFIC, « l'indemnité pour fonctions d'intérêt collectif », instituée en 2010 pour le préfet des études.

Quelles en sont les conséquences ?
Cette indemnité a vocation à remplacer toutes les indemnités liées à l'éducation prioritaire (lesquelles étaient indexées sur le point d'indice) et priver les RRS non ZEP de toute indemnité liée à la difficulté de l'exercice.

Le montant de la prime peut paraître important mais dans la mesure où le décret supprime les autres primes liées à l'éducation prioritaires et les remplace par une prime non évolutive qui n'entre pas dans le calcul de la retraite et de surcroît attribuée par le chef d'établissement, le bénéficiaire n'est pas celui que l'on croit. Le ministre donne d'une main la prime à la casse des statuts et reprend de l'autre les indemnités versées auparavant.

La part modulable est individualisée et conditionnée à une tâche effectuée en plus des obligations de service. C'est la prime à la tâche.

Dans la main du CA et du conseil pédagogique
Dans les collèges et lycées, le conseil pédagogique et le conseil d'administration doivent dresser la liste des plus méritants « en fonction de [la] participation effective aux activités, missions ou responsabilités » et « dans la limite de l'enveloppe déléguée par le recteur d'académie ».
Le chef d'établissement transmet cette liste au recteur. Les bénéficiaires de cette prime deviennent de ce fait salariés du conseil d'administration.

Pour autant, les collègues n'acceptent pas
Dans l'académie de Rouen, au lycée Les Fontenelles de Louviers (27) et au collège Alphonse Allais de Val-de-Reuil (27), les personnels réunis en heure d'information syndicale persistent et signent leur refus d'entrer dans le dispositif ECLAIR.
Il s'adressent au ministre et demandent à être reçus pour sortir du programme ECLAIR. Ils se réunissent avec les collègues du 1er degré pour étendre leur demande à tous les établissements scolaires concernés par le dispositif.
La Fédération FO de l'enseignement, la FNEC-FP-FO soutient leur démarche et appuie leurs revendication. LA FNEC-FP-FO leur propose de les accompagner au ministère.

CPE et conditions de travail
Début de la garderie « en interne »

Depuis le temps qu'il en rêvait, le ministre a fait passer à l'ordre du jour dernier CSE des mesures condamnées par un grand nombre de personnels, lourdes de conséquences pour tous et en premier lieu les CPE.

Le BO du 25 août 2011 donne la possibilité de saper toute autorité conquise dans les établissements, de rendre l'exclusion exceptionnelle : « Pendant l'exclusion de la classe, l'élève est accueilli dans l'établissement » (huit jours maximum) ! « Accueilli » mais par qui ? Le personnel de vie scolaire ? Et où ? En étude ? Dans une salle spéciale ?

Très belle idée sans doute que de ne pas « renvoyer » l'élève de l'institution ! Nous savons tous que les exclusions sont souvent insatisfaisantes en termes éducatifs et pédagogiques. Certes, mais comment appliquer concrètement une telle mesure « d'inclusion » sans que cela ne devienne de la garderie (au mieux) car sans moyens humains spécifiquement dédiés à la surveillance active des élèves « exclus-inclus » comment leur apporter un vrai suivi éducatif et pédagogique ? Une source de perturbations permanentes des études dont il faut rappeler qu'elles existent aussi (surtout) pour permettre aux élèves d'y travailler et d'y trouver une aide auprès des surveillants.

Notons qu'il était certains cas où la possibilité d'exclure immédiatement et temporairement de l'établissement (en demandant aux parents de venir chercher leur enfant qui venait de commettre un manquement gravement au Règlement Intérieur) nous permettait , en confrontant la famille à la réalité de faits encore « chauds », d'obtenir, dans le dialogue avec les parents, une réaction commune et symboliquement marquante : « ton comportement fait que l'institution ne t'accepte pas en son sein pendant ½, 1 ou 2 jours, tu repars donc avec ton responsable légal. » L'élève se voyait quitter le collège avec un travail à rapporter au retour, escorté par son père ou sa mère. Le ministre a prononcé :
fin du symbole fort et garderie en interne sous la responsabilité des CPE !

COP
Statut modifié et accélération des labellisations

La publication du décret modifiant l'article 2 du décret statutaire des COP n'est pas une avancée ou un toilettage à la marge des missions des COP, mais bien la mise en adéquation du statut destinée à permettre l'entrée de la labellisation.

Lisons ce que développe Monsieur Pitte, DIO, dans son livre à paraître le 6 octobre, **"Orientation pour tous - Bien se former et s'épanouir dans son métier "** :
"les cités des métiers vont être labellisées très rapidement, dès les prochaines semaines, car elles répondent parfaitement aux critères du label ", les " missions locales, maisons de l'emploi… labellisées en même temps ". Et de justifier sa labellisation parce que " la situation du système d'information et d'orientation (…) est complexe, opaque et donc pas assez efficace " en ajoutant que le système d'orientation français " fonctionne aujourd'hui de manière partielle, avec de nombreuses approximations qui découragent les usagers les plus en difficulté ".
FO ne s'est jamais compromis dans une négociation pour revoir le statut des COP. Notre syndicat s'oppose tout naturellement, comme il le fait tous les jours dans la défense des décrets statutaires des personnels de toutes les catégories, à la remise en cause des missions premières et essentielles des COP. Il s'est adressé au ministre pour que le nouveau décret, contre lequel il a voté, ne voie pas le jour. Parution oblige, il s'adresse au ministre pour l**e maintien des 560 CIO, la non transformation des missions, le maintien du lien privilégié entre le COP et les élèves.**

L'agenda SNFOLC de la carrière 2011-2012 des agrégés, certifiés, PLP, PEPS, CPE, COP

Mon droit statutaire	Qui est concerné ?	Dates à retenir	Les droits	Le rôle du syndicat
Reclassement	Tous les stagiaires. Les stagiaires certifiés, PLP, PEPS, CPE et COP sont reclassés par le rectorat. Les stagiaires agrégés le sont par le ministère.	En septembre-octobre 2011. La plupart des rectorats publient une circulaire relative à la constitution des dossiers	Prise en compte des services antérieurs : MI-SE, AED, MA, contractuels, services d'enseignement dans un autre corps, ancienneté dans la fonction publique, service national ...etc… Note sur 40 pour les enseignants (sauf PEGC, AE et MA) et note sur 20 pour CPE et COP.	Vérifier le calcul du rectorat ou du ministère. Transmettez votre dossier au SN-FO-LC !
Notation administrative	Tous les professeurs stagiaires ou titulaires ainsi que les MA, les CPE et les COP. Les contractuels sont évalués à l'issue de l'année scolaire.	Chaque recteur publie sa circulaire annuelle. Campagne de notation en général au 1er trimestre 2012. La CAPA de révision est réunie après harmonisation rectorale des propositions de note des chefs d'établissement, en général au 2ème trimestre 2012.	Note sur 40 pour les enseignants (sauf PEGC, AE et MA) et note sur 20 pour CPE et COP.	Elle s'additionne à la note pédagogique. Elle est attribuée en référence à une grille nationale. En cas de contestation, le SN-FO-LC défend votre dossier : vérification des appréciations portées et des propositions de note.
Notation pédagogique	Tous les professeurs stagiaires ou titulaires. Pas de note pédagogique pour les CPE et les COP.	Parution des notes au titre 2010-2011 sur i-Prof entre septembre et décembre 2011.	Note sur 60 pour les personnels ensegnants	Vérifier que vous êtes dans la bonne fourchette de notation. C'est la note globale (somme des notes administrative et pédagogique) qui va déterminer votre avancement et donc votre paye.
Avancement d'échelon	Tous les corps	CAPA à partir de novembre 2011 pour tous les corps à gestion académique, CAPN les 21, 22 et 23 février 2012 pour les agrégés	L'avancement est un droit de la Fonction publique d'Etat. Les statuts particuliers fixent les règles : durée entre deux échelons, avancement au grand choix, au choix ou à l'ancienneté.	Demandez au SN-FO-LC la fiche syndicale d'avancement d'échelon. Vérification de votre avancement, défense de vos droits.
Mutations inter académiques	Participation obligatoire pour les stagiaires. A leur demande pour tous les titulaires. Possibilité de postuler aux mouvements spécifiques nationaux (BTS, CPGE, sections internationales…) Obligatoire pour les stagiaires puisqu'ils demandent une première affectation, obligatoire pour tous ceux qui ont changé d'académie lors du mouvement inter. A leur demande pour ceux qui veulent muter au sein d'une académie.	Saisie des vœux sur SIAM du 17 novembre au 6 décembre 2011. Vérification des vœux et barèmes dans les rectorats au plus tard le 6 février 2012. FPMN et CAPN d'affectation du 5 au 16 mars 2012.	Droit de changer d'académie. Parution de la note de service au BOEN du 10 novembre 2011.	Vous conseiller en fonction de vos points. Contrôle et suivi de votre dossier (points, priorité…) ; les commissaires paritaires nationaux défendent votre dossier lors du mouvement qui est national, par discipline. Demandez aux sections le spécial «Mutations inter 2012»
Mutations intra académiques	Obligatoire pour les stagiaires puisqu'ils demandent une première affectation, obligatoire pour tous ceux qui ont changé d'académie lors du mouvement inter. A leur demande pour ceux qui veulent muter au sein d'une académie	Mi mars 2012 parution dans chaque académie de la circulaire rectorale et dépôt des dossiers "handicap" Fin mars, début avril 2012 : saisie des vœux Mi mai 2012 attribution des priorités "handicap" Fin mai 2012 vérification des vœux et barèmes Mi juin 2011 FPMA et CAPA d'affectation	Les demandes sont départagées selon un barème propre à l'académie	Le SN-FO-LC vous aide à faire vos vœux (mesure de carte scolaire, poste à complément de service, éloignement, type d'établissement, nombre de points pour avoir telle ou telle zone géographique et/ou ZR) Demandez aux sections le spécial «Mutations intra 2012»
Accès à la hors classe et à la classe exceptionnelle pour les PEGC et CE d'EPS	Agrégés, Certifiés, PLP, PEPS, CPE, PEGC et CE d'EPS	Parution au BOEN du 15 décembre 2011 de la note de service ministérielle «Enrichissement» du dossier sur i-Prof en janvier 2012 Consultation des avis en mars avril 2012 CAPA pour les corps à gestion académique en mai juin 2012 CAPN pour les agrégés les 26, 27 et 28 juin 2012	FO défend le droit de partir en retraite en ayant atteint l'indice terminal de son corps	Demander la fiche syndicale d'accès à la hors classe.
Accès au grade de DCIO	COP	Parution au BOEN du 15 décembre 2011 de la note de service ministérielle Constitution des demandes début janvier 2012 CAPN le 16 mars 2012	Droit d'accéder à un grade supérieur dans son corps	
Promotion de corps par liste d'aptitude et intégration pour les corps en extinction	Certifiés, PLP, AE, PEGC et CE d'EPS	Parution au BOEN du 15 décembre 2011 de la note de service ministérielle Constitution des demandes en janvier 2012 CAPA en mars 2012 CAPN en juin 2012	Droit à promotion en changeant de corps	Demandez la fiche syndicale pour savoir si vous remplissez les conditions d'âge, d'ancienneté et de diplôme.
Accès au corps des professeurs de chaire supérieure	Agrégés réunissant conditions d'ancienneté et de service	CAPN le 12 avril 2012	Pas d'appel à candidature. Examen par l'Inspection générale de tous les promouvables	Le syndicat peut vous aider dans vos démarches auprès de l'Inspection générale
Congés de formation professionnelle	Tous	Chaque recteur publie une circulaire sur les modalités de dépôt des demandes	Droit à 36 mois sur l'ensemble de la carrière dont 12 indemnisés Le rectorat utilise un barème pour classer les demandes	Contactez le SN-FO-LC pour prendre connaissance des conditions d'attribution du congé
Demande de temps partiel	Tous les corps	Au plus tard le 31 mars 2012 Chaque recteur publie courant décembre une circulaire organisant la campagne de demandes	Décret n)82-624 du 20 juillet 1982 et note de service ministérielle n°2004-065 du 28 avril 2004	
Affectation sur PACD / PALD	Titulaires	Chaque recteur définit son propre calendrier pour le dépôt des demandes et la réunion des CAPA	Ils sont définis par le décret n°2007-632 du 27 avril 2007 et explicités par la circulaire n°2007-106 du 9 mai 2007	Le SN-FO-LC intervient avant et pendant la CAPA
Titularisation	Professeurs et CPE stagiaires	Dans chaque académie est réuni un jury dressant la liste des stagiaires admis à la titularisation. Pour ceux dont la titularisation ne dépend pas d'un jury : CAPA en juin ou juillet 2012 et CAPN de refus de titularisation en septembre 2012	Droit au redoublement, à la consultation de son dossier	Ne pas attendre la fin de l'année pour signaler une difficulté au syndicat

Six bonnes raisons de voter et faire voter FO

suite de la page 1

Vous direz que la réforme des lycées qui réduit les horaires disciplinaires, dénature les disciplines, désorganise les établissements doit ête abandonnée tout comme qui place les stagiaires dans une situation scandaleuse.

FO défend une école qui instruise

L'autonomie des établissements c'est toujours plus d'inégalités, la concurrence instituionnalisée, la fin des régles nationales et le transfert de la responsabilité des difficultés sur les personnels, avec toujours moins de moyens. C'est la logique de la privatisation.
En votant FO vous direz que vous défendez les diplômes, les programmes, les horaires nationaux, que vous défendez le baccalauréat comme examen national anonyme tout comme les concours nationaux (CAPES, Agrégation)

FO la différence, l'indépendance

Le gouvernement voudrait que les syndicats l'aident à mettre en place ses contre-réformes au nom de la lutte contre les déficits publics.
Pour FO, on ne peut pas défendre les revendications et prétendre « examiner avec le gouvernement les mesures à prendre pour réduire la dette et…pour la maîtrise des déficits publics » (extraits du communiqué de l'intersyndicale CFDT, CGT, FSU, Solidaires, UNSA du 18 août 2011).

FO combat toute austérité, qu'elle soit de droite, de gauche ou syndicale.

Pour sauver les retraites, FO a proposé une grève franche interprofessionnelle qui bloque le pays, la succession des journées saute-mouton ayant montré son inefficacité.
En votant FO, vous direz que vous voulez l'action syndicale efficace

Force Ouvrière, une confédération avec tous les salariés

Force Ouvrière n'est pas une organisation « autonome », ce n'est pas un regroupement de circonstance, c'est une Confédération avec tous les salariés. Salaires, emploi, protection sociale, les revendications des enseignants rejoignent celles de tous les salariés, du public comme du privé.
En votant FO vous direz non direz non à l'allongement de l'âge de la retraite découlant de la loi WOERTH FILLON, vous direz que vous voulez le retour à 60 ans sur la base de 37,5 annuités de cotisations.

35 heures et non 39 !

suite de la page 1

Ils ne seront renouvelés que jusqu'au 31/8/2012, mais, l'administration prend l'engagement que, le 31/8/2012, ils seront à nouveau renouvelés sur les mêmes bases.
Nous serons particulièrement vigilants sur ce point.
- les jours de grève ne seront pas prélevés.
- Dans l'attente d'une audience intersyndicale sur la question des conditions de travail des agents, il a été décidé de suspendre les tâches de ménage des logements de fonction.
L'Assemblée Générale des personnels se félicite de ces résultats qui sont le fruit d'une lutte menée dans l'unité syndicale (SNES, FO, SUD, CGT), avec le soutien des élus locaux, et de la FCPE.
Elle estime, que, dans ces conditions, le travail peut reprendre, mais elle restera vigilante sur l'ensemble des engagements pris, et elle se réserve la possibilité de réengager la bataille, sur ces points, ou d'autres.(communiqué du 3 octobre, section SNFOLC)

Stagiaires 2011
Même le sondage IPSOS du ministre ne peut cacher la vérité…

Alors que 8600 stagiaires des premier et second degrés sont en train d'effectuer leur rentrée 2011, le ministre s'appuyant sur un sondage IPSOS, réalisé à sa demande, ose dire que tout va bien, que les stagiaires 2010-2011 ont passé une année heureuse : « 87 % des stagiaires sont satisfaits de leur première année ».

Reprenons les chiffres

Seuls 6% des stagiaires sont très satisfaits de leur charge de travail, 5% de leurs « possibilités de formation », 10% estiment très facile de tenir une classe et d'assurer la discipline, mais ils sont 69% à estimer qu'il est difficile, voire très difficile de donner des cours de qualité, alors que la majorité des stagiaires sondés reconnaissent avoir choisi ce concours par goût de l'enseignement et de la transmission des connaissances !

69% à trouver très difficile d'enseigner

Il y a donc bien quelque chose qui « cloche » dans ce monde merveilleux que serait la masterisation : une majorité de stagiaires passionnés mais 6% de « très satisfaits » de la charge de travail et 5% de la formation…

67% à juger la préparation « plutôt pas utile »

Les stagiaires 2010-2011 estiment à 67% que ces journées de prérentrée sont « plutôt pas utiles » pour « l'exercice du métier ». Ils ont raison. Ils ne veulent pas des journées d'accueil à leurs frais. Ils veulent devenir enseignants ou CPE mais avec un service réduit, une vraie formation, un tuteur, et sans la menace de se voir relégué en report de stage pour avoir échoué au master 2. Ils veulent être à 100% satisfaits de leur charge de travail et de leur formation ! Ils veulent devenir titulaires comme il est normal pour des lauréats de concours !

SNFOLC
Siège national
6-8 rue Gaston Lauriau - 93513 Montreuil Cedex
Tél. : 01 56 93 22 44 - Fax : 01 56 93 22 42
Courriel :
snfolc.national@fo-fnecfp.fr

Décrets de 50
Lettre aux enseignants des collèges et des lycées

En défendant notre statut national nous défendons une école qui instruise
Les décrets du 25 mai 1950 doivent être respectés et maintenus!

Chers collègues,

En cette rentrée nous sommes confrontés à des effectifs de classes encore plus chargés, aux cours non assurés, à la dénaturation de notre discipline, aux pressions incessantes sur les remplacements au pied levé et la réunionite. C'est la conséquence des suppressions de postes, et des réformes qui les organisent, comme celle des lycées, des STI, de la masterisation.
A cette dégradation de nos conditions de travail, aux salaires bloqués, s'ajoute la redéfinition de nos obligations de service, fixées par les décrets du 25 mai 1950 en maxima hebdomadaires d'heures de cours dans notre discipline.

A Lille, comme ailleurs : non au travail gratuit !

Le recteur de Lille a publié en avril dernier une circulaire dans le but d'alourdir d'une à deux heures de cours le service hebdomadaire exigible des professeurs des lycées et collèges sans payer d'heures supplémentaires. Bref, il propose une relecture des décrets de 1950 qui n'ont pourtant subi aucune modification !
Concrètement, cette circulaire modifie les régimes de l'heure de 1ère chaire et étend les majorations de service à toutes les heures données en effectifs réduits (moins de 20 élèves), c'est-à-dire groupes de langue, TP, TD, AP, etc. Les décrets de 1950 mentionnent, eux, les classes et rien d'autre. Selon le recteur, « l'unité de la classe fait place à la multiplication des groupes… qui ne sont ni des groupes classes, ni les demi groupes traditionnels d'élèves de la même classe, … la notion de division n'ayant plus désormais le même caractère normatif ». Ce sont plus de 100 postes qui ainsi seraient économisés sur l'académie.
Des grèves quasi unanimes ont eu lieu, notamment au lycée Mousseron (Denain), Montebello (Lille), Diderot (Carvin), B.Pascal et Ribot (Saint Omer) pour exiger le paiement des heures de 1ère chaire, et l'annulation des heures de travail gratuit pour effectifs faibles : des reculs ont été obtenus.

Paris, non aux 35 heures de bouche-trou pour les TZR

A Paris, le recteur prétend redéfinir complètement les obligations de service des professeurs TZR en leur imposant « un volume horaire calculé sur la base de 35 heures lorsqu'ils ne sont pas en responsabilité d'enseignement devant élèves. » Des professeurs seraient ainsi transformés en animateurs et bouche-trou corvéables à merci.
Le SNFOLC s'est adressé au ministre pour exiger que ces circulaires soient retirées.

Défendre les décrets de 50, ce n'est pas ringard, c'est défendre la transmission des connaissances et l'Ecole publique elle-même

Tout cela ne vise-t-il pas à préparer le démantèlement de notre statut national, au premier chef les décrets de mai 1950 ?
Une campagne est en cours. Les enseignants ne seraient pas assez « présents », ce serait même une cause d'échec scolaire ! Autrement dit, ils chercheraient à préserver leurs petits avantages acquis au mépris de l'intérêt de leurs élèves.
Mais l'IFRAP (un think tank) a vendu la mèche, en révélant le calcul selon lequel un allongement de 2 heures du temps de service «rapporterait» 44 000 postes ! Le mécanisme est toujours celui de la RGPP et de ses suppressions de postes…

Un rapport du Sénat vante le «modèle finlandais» invoqué par le minstre voilà quelques jours. On y lit notamment: « Rien ne bougera, dans notre pays, tant qu'il n'aura pas modifié radicalement la formation des enseignants et tant que ces derniers continueront à transmettre des savoirs de façon abstraite (…) En Finlande, le professeur n'est pas que professeur. Il est aussi surveillant, parfois « assistant social »: il n'hésite pas à se rendre au domicile de ses élèves. Il n'y a pas, comme chez nous, ce cloisonnement étanche entre la sacro-sainte délivrance du savoir et le reste. »
Cette attaque annoncée va de pair avec les projets d'évaluation remplaçant la notation pour donner au chef d'établissement pouvoir sur l'avancement, avec la remise en cause du droit à mutation au profit d'un recrutement par les chefs d'établissement, d'abord dans les établissements étiquetés ECLAIR, avec la mise en place dans ces mêmes établissements d'une prime dont l'attribution serait pour partie décidée par le conseil pédagogique et le CA. C'est donc tout le statut qui est visé ! Les professeurs sont fonctionnaires d'Etat, ils veulent le rester !
Véritable clé de voûte du fonctionnement des lycées et des collèges, les décrets de 50 s'inscrivent dans la série des conquêtes sociales de la Libération, à côté de la sécurité sociale et du statut général de la Fonction publique. Ils consacrent le rôle des professeurs qui est de transmettre les connaissances en garantissant leur indépendance pédagogique. Lorsque le ministre de Robien osa en 2007 s'attaquer aux décrets de 50, il souleva un mécontentement si profond que l'action syndicale commune imposa l'abrogation de son décret !
Force Ouvrière n'accepte pas plus l'austérité que la casse du statut, qu'elle soit de droite, de gauche et même syndicale ! Travailler plus pour gagner moins, la polyvalence, c'est non!

Dès le 13 octobre,
Votez pour la défense de votre statut
Votez pour le maintien et le respect des décrets de mai 50
Votez pour l'indépendance syndicale, pour vos revendications, Votez Force Ouvrière

Jacques Paris, *Secrétaire général du SNFOLC*

Les publications de rentrée du SNFOLC

A se procurer auprès de votre section départementale ou de votre délégué syndical.